

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-06-001

Vote de procédure

Modification de l'ordre du jour

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 janvier 2006, décide que l'étude des éléments de calendrier est reportée au dimanche matin 15 janvier.

Pour : beaucoup

Contre : 1

Adoptée.

Décision Cnir-06-002

Vote de procédure

Modification de l'ordre du jour

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 janvier 2006, décide de rajouter une demi-heure de travail dans la matinée du samedi 14 janvier, de 12 h à 12 h 30.

Pour : 19

Contre : 2

Adoptée.

Décision Cnir-06-003

Vote de procédure

Modification de l'ordre du jour

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 janvier 2006, décide de renvoyer à la prochaine réunion du Cnir la désignation des membres de la CNPRC.

Pour : beaucoup

Contre : 5

Adopté.

Décision Cnir-06-004

Election du Conseil statutaire – Collège H

Votants : 80

Nuls : 2

Seuil à atteindre : 59 voix.

André Lefranc : 52 voix.

Abstentions : 26.

Pas d'élu.

Décision Cnir-06-005

Vote de procédure.

Modification d'ordre du jour suite à erreur matérielle

Le Débat financier du dimanche 15 janvier aura lieu de 9 h 30 à 11 heures.

Pour : beaucoup.

Adopté.

Décision Cnir-06-006

Validation de la nouvelle responsable de la commission Féminisme : Arlette Zilberg.

Votants : 78

Nuls : 0

Arlette Zilberg : 44 voix. **Validée.**

Contre : 14

Abstentions : 20.

Document interne aux Verts

Le Projet 2007

Décision Cnir-06-007

Amendement au chapitre préliminaire

Le Cnir se félicite du travail accompli dans les groupes thématiques jusqu'à ce jour, qui a permis sur un certain nombre de dossiers d'avancer des propositions concrètes dans l'objectif de la législature 2007-2012.

Nous considérons que cet avant-projet doit être approfondi, complété et harmonisé jusqu'au prochain Cnir, afin de lui donner une orientation générale, de définir un nombre limité de priorités, et de compléter le texte par des thématiques essentielles encore non traitées (Europe, institutions,...), ou insuffisamment (banlieues, emploi, politiques budgétaire, fiscale et industrielle, protection sociale,...).

Pour parvenir à cet objectif, le Collège Exécutif est mandaté pour solliciter les commissions, les conseils d'administration régionaux (ou CPR), afin qu'ils organisent des réunions de travail des militants en région, et coordonner le travail de discussion et d'amendement tel qu'il est présenté au Cnir. Ce processus sera coordonné par un comité de pilotage restreint (8 membres + la SNA au programme).

Pour : beaucoup

Contre : moins

Adopté.

Décision Cnir-06-008

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 janvier 2006, adopte la partie « Repenser la politique énergétique » avec les amendements intégrés par le groupe de travail.

Pour : beaucoup

Contre : 1

Abstentions : 0

Adopté.

Décision Cnir-06-009

Amendement 1 à la partie « La santé »

Compléter le titre comme suit : « passer d'une logique de soin à une logique globale de santé. Lier santé et environnement, principe de précaution, prévention, humanisation. »

Pour : 1

Contre : beaucoup

Rejeté.

L'amendement 2 à la partie « La santé » est intégré par le rapporteur.

Décision Cnir-06-010

Amendement 3 à la partie « La santé »

Texte non communiqué

Pour : 6 - Contre : beaucoup

Rejeté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-06-011

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 janvier 2006, adopte la partie « Passer d'une logique de soin à une logique de santé. Lier santé et environnement » avec les amendements intégrés par le groupe de travail.

Pour : 38

Contre : 4

Abstentions : 0

Adopté.

Décision Cnir-06-012

Amendement 1 à la partie « Pour une Agriculture paysanne »

Rédiger et placer en premier la politique de rupture avec le productivisme agro-industriel et décrire sa nature et ses modalités – nationales et européennes – notamment institutionnelles, organisationnelles, budgétaires et fiscales.

Pour : 26

Contre : 19

Adopté.

Décision Cnir-06-013

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 janvier 2006, adopte la partie « Pour une Agriculture paysanne » avec les amendements intégrés par le groupe de travail.

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abstentions : 3

Adopté.

Décision Cnir-06-014

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 janvier 2006, adopte la partie « La Nature, une richesse et non une contrainte » en l'état.

Les questions touchant à la pêche et au littoral seront traitées dans une partie différente pour la présentation prévue lors de la réunion du Cnir de mars 2006.

Pour : 32

Contre : 5

Abstentions : 17

Adopté.

Décision Cnir-06-015

Amendement 1 aux parties « Aménagement du territoire » et « logement »

(texte trop long pour être publié ici : 6 pages)

Pour : 23

Contre : 27

Rejeté.

Décision Cnir-06-016

Amendement 2 aux parties « Aménagement du territoire » et « logement »

1. Interdire toute expulsion sans relogement,
2. une prise en charge des sans-abris avec des structures adaptées aux publics à la rue, notamment souffrant de troubles psychiatriques, avec de longues durées de séjour, permettant un suivi médical et social suffisant.

Intégré par le rapporteur.

Décision Cnir-06-017

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 janvier 2006, adopte la partie « Pour un aménagement du territoire et un urbanisme solidaires et durables » avec les amendements intégrés par le groupe de travail.

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 17

Refus de vote : 2

Adopté.

Décision Cnir-06-018

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 janvier 2006, adopte la partie « Priorité au logement pour tous » avec les amendements intégrés par le groupe de travail.

Pour : 55

Contre : 0

Abstentions : 14

Refus de vote : 0

Adopté.

Décision Cnir-06-019

Amendement 1 à la partie « Vers une société du plein emploi et du revenu d'existence »

Après les mots : « doit pouvoir être exercé librement à chaque niveau institutionnel », insérer les mots : « mais la concession au privé à but lucratif ne peut être qu'exceptionnelle et motivée par l'absence d'autres possibilités »

Pour : 44

Contre : 12

Adopté.

Décision Cnir-06-020

Amendement 2 à la partie « Vers une société du plein emploi et du revenu d'existence »

Après les mots : « proposition à l'union européenne [...] droit de la concurrence », insérer les mots : « les services publics privatisés par les précédents gouvernements seront rendus à la collectivité publique »

Pour : 36

Contre : 40

Rejeté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-06-021

Amendement 3 à la partie « Vers une société du plein emploi et du revenu d'existence »

Remettre le dernier alinéa (écologisation des 4 taxes locales, réforme de la TDENS,...) qui vient du GT 4 dans le texte du GT4, chapitre 1, après le projet de loi sur le verdissement des politiques sectorielles.

Pour : 5

Contre : 11

Rejeté.

Décision Cnir-06-022

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 janvier 2006, adopte la partie « Vers une société du plein emploi et du revenu d'existence » avec les amendements intégrés par le groupe de travail.

Pour : 31

Contre : 2

Abstention : 1

Refus de vote : 1

Adopté.

Décision Cnir-06-023

Amendement 4 à la partie « Pour une alternative à la mondialisation libérale »

Remplacer « annulation inconditionnelle de la dette des PMA » par « annulation de la dette des PMA dans le cadre d'un accord avec les pays bénéficiaires par lequel ils s'engagent à distribuer les fonds à des actions prioritaires comme l'éducation »

Pour : 3

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-06-024

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 janvier 2006, adopte la partie « Pour une alternative à la mondialisation libérale » avec les amendements intégrés par le groupe de travail.

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abstention : 1

Refus de vote : 0

Adopté.

Décision Cnir-06-025

Amendement 1 à la partie « Vers la 6^e République »

Suppression de la phrase « Le Président de la République doit être élu par les deux Assemblées parlementaires réunies en Congrès »

Pour : 33

Contre : 18

Adopté.

Décision Cnir-06-026

Amendement 2 à la partie « Vers la 6^e République »

Dans le paragraphe sur les élus des communes urbaines, 2^e point « Redécoupage des élus des communes urbaines », supprimer les mots : « un élu pour 100 habitants ».

Pour : 29

Contre : 14

Adopté.

Décision Cnir-06-027

Amendement 3 à la partie « Vers la 6^e République »

Ajouter en fin de la dernière phrase de la page 24 : « en particulier, le statut spécifique de la Corse doit évoluer vers celui des autres îles européennes »

Intégré par le rapporteur

Décision Cnir-06-028

Amendement 4 à la partie « Pour des droits effectifs »

Dans la phrase « le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers », supprimer les mots : « pour toutes les élections », ajouter les mots : « aux élections locales »

Pour : 0

Rejeté.

Décision Cnir-06-029

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 janvier 2006, adopte les parties « Vers la 6^e République » et « Pour des droits effectifs » avec les amendements intégrés par le groupe de travail, et en prenant acte des amendements restant à travailler d'ici à la prochaine réunion du Cnir.

Pour : 27

Contre : 5

Abstention : 21

Refus de vote : 0

Adopté.

Décision Cnir-06-030

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 janvier 2006, adopte la partie « Vers le pluralisme, l'indépendance et la liberté des médias et des outils de communication. »

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abstention : 7

Refus de vote : 0

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-06-031

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 janvier 2006, adopte la partie « une politique de l'éducation en rupture avec l'idéologie de la compétition » avec les amendements intégrés par le groupe de travail.

Pour : 4

Contre : beaucoup

Abstention : beaucoup

Refus de vote : 0

Renvoyé à la prochaine réunion du Cnir.

Motions Comportant des aspects financiers

Décision Cnir-06-032

Motion diverse 10

Le Conseil national interrégional des Verts réuni à Paris les 14 et 15 janvier 2006 :

- décide de la progressivité des reversements en fonction des revenus imposables et de la situation familiale ;
- décide de l'application de cette progressivité au niveau national ; en conséquence la révision des statuts/règlement intérieur des Verts ;
- demande aux Régions et Départements de changer leur règlement intérieur/statuts pour le reversement des élu-es.

Pour : 0

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-06-033

Motion diverse 9

Considérant que la loi fixe le montant maximal des dons pouvant être versés aux partis politiques à 7 500 € par an,

Considérant que la loi ne fixe aucune limite aux montants des cotisations statutaires,

Considérant que le Cnir a décidé des modalités et du reversement d'une partie des indemnités des éluEs,

Considérant que cela a fait l'objet d'une simple annexe à l'agrément intérieur,

Considérant que cela donne lieu à interprétation sur le caractère statutaire de ces cotisations d'éluEs,

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 janvier 2006 décide que l'annexe relative aux cotisations des éluEs est intégrée à l'agrément intérieur et que les cotisations des éluEs sont statutaires.

Pour : 56

Contre : 0

Abstentions : 1

Adopté et porté à l'Agrément intérieur.

Décision Cnir-06-034

Motion diverse 11

Validation des candidatures et cotisations d'éluEs.

Le Conseil national interrégional des Verts réuni à Paris les 14 et 15 janvier 2006, décide :

- qu'aucune candidature à un mandat externe ou interne, ne pourra être examinée ou validée par le parti si cette candidature n'est pas accompagnée des attestations signées par le trésorier régional, le secrétaire régional et le trésorier national, confirmant que le candidat est en règle par rapport à ses engagements,

- qu'en cas de contentieux, le dossier sera soumis au commissaire financier pour un avis motivé qu'il devra présenter au Cnir suivant.

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 1

Adopté.

Motions concernant les élections 2007

Décision Cnir-06-035

Amendement 1 à la motion diverse 8

A la fin du préalable, rajouter « autant que possible au niveau régional et obligatoirement sur les circonscriptions réservées »

Pour : beaucoup

Contre : 5

Adopté.

Décision Cnir-06-036

Amendement 2 à la motion diverse 8

Dans le § 3, premier alinéa, après le mot « recensement », les mots « et la vérification de la recevabilité »

Pour : beaucoup

Contre : 0

Adopté.

Décision Cnir-06-037

Amendement 3 à la motion diverse 8

Après les mots : « toutes les candidatures », ajouter les mots : « de titulaires et de suppléants »

Pour : 27

Contre : 49

Rejeté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-06-038

Amendement 3 à la motion diverse 8

Au § 1, alinéa 2, rajouter les mots : « La proposition des candidats peut se faire sur des circonscriptions regroupées, sur proposition de la Région et après validation de la CPE »

Pour : une vingtaine

Contre : beaucoup plus

Rejeté.

Décision Cnir-06-039

Motion diverse 8 ainsi amendée

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 janvier 2006, adopte la motion diverse N°8 ainsi amendée.

(Texte en annexe 1)

Pour : 27

Contre : 11

Abstentions : 2

Refus de vote : 0

Adopté.

Décision Cnir-06-040

Vote alternatif : 3 propositions

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 janvier 2006, décide que les AG de circonscription se tiendront :

1. en mai et juin 2006 (entre le 1^{er} mai et le 30 juin)

Pour : 43

2. en septembre et octobre 2006

Pour : 47

3. à partir de novembre 2006

Pour : 5

Deuxième tour

Vote nominal

A. en mai et juin 2006 (entre le 1^{er} mai et le 30 juin)

Pour : 44

B. en septembre et octobre 2006

Pour : 54. **Adopté.**

Abstention : 1

Décision Cnir-06-041

Vu le nombre de décès constatés une nouvelle fois cette année, le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 janvier 2006, renouvelle sa demande de suppression du rallye Paris Dakar.

Adopté à l'unanimité, et par acclamations.

Décision Cnir-06-042

Amendement à la motion d'urgence 2 : modification du calendrier initialement prévu.

Vote par appel nominal

15 août 2006, avant minuit au plus tard : dépôt de candidature de premier tour.

2 septembre 2006 : envoi de la *Tribune des Verts*

Entre le 2 et le 21 septembre 2006 : vote par correspondance et débats en régions.

25 septembre 2006, à minuit (cachet de la poste faisant foi) : date limite pour poster les votes de premier tour.

28 septembre 2006 : dépouillement du premier tour au Secrétariat national des Verts.

01 octobre 2006, avant minuit au plus tard : dépôt des candidatures pour le second tour

10 octobre 2006 : envoi de la *Tribune des Verts* et du matériel de vote de second tour.

20 octobre, à minuit (cachet de la poste faisant foi) : date limite pour poster les votes de second tour.

23 octobre 2006 : dépouillement du second tour et proclamation du résultat.

Pour : 37

Contre : 52

Rejeté.

Décision Cnir-06-043

Amendement 2 à la motion d'urgence 2

Ajouter les mots : « ToutE candidatE à la primaire interne signera un engagement à soutenir dans la campagne présidentielle le (la) candidatE issuE de la primaire Verte. »

Pour : 46

Contre : 17

Adopté.

Décision Cnir-06-044

Amendement 3 à la motion d'urgence 2

Ajouter les mots : « Dans le cadre d'une enveloppe budgétaire maximum de 15000 euros (1500 euros par réunion) prise sur la ligne « Présidentielle campagne interne » au BP 2006 »

Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-06-045

Amendement 4 à la motion d'urgence 2

Ajouter les mots : Une réunion supplémentaire par vidéoconférence ou visioconférence sera organisée pour l'Outre mer. »

Adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-06-046

Amendement 5 à la motion d'urgence 2

Ajouter les mots : « Les candidats devront accompagner leur candidature d'une liste de soutien d'au moins 100 adhérents en provenance d'au moins 5 régions (par courrier, fax, ou e-mail à l'attention du Secrétaire national). UneE adhérentE ne peut soutenir qu'une seule candidature. »

Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-06-047

Motion d'urgence 2 amendée

Modalités de déroulement de la campagne interne de la candidature des Verts à l'élection présidentielle de 2007.

- La/le candidat-e à la candidature devra accompagner sa candidature d'une liste de soutien d'au moins 100 adhérents à jour de cotisation, en provenance d'au moins 5 régions (par courrier, fax, ou e-mail à l'attention du Secrétaire national). UneE adhérentE ne peut soutenir qu'une seule candidature,

- La/le candidat-e à la candidature désigne un-e mandataire national-e pour faire partie d'une commission électorale nationale à laquelle participent également le Secrétaire national, la Secrétaire nationale aux élections, le Secrétaire national aux régions et la Déléguée nationale à la communication interne. Cette commission a pour mission de veiller au bon déroulement des opérations de vote, à la supervision de la rédaction des documents de la campagne, à la stricte égalité entre les candidat-e-s, à l'organisation des débats nationaux entre candidat-e-s.

Pour la campagne interne, 7 grandes réunions publiques officielles réunissant les candidat-e-s seront organisées. Ces rencontres seront publiques. Le choix des thèmes incombe à la commission électorale, en accord avec les candidat-e-s. Elles seront annoncées dans les médias. La conduite de ces réunions sera proposée à des personnalités non Vertes : universitaires, journalistes, responsables associatifs, etc. Les régions sont invitées à proposer des villes candidates à l'organisation de ces débats.

Une réunion supplémentaire par vidéoconférence ou visioconférence sera organisée pour l'Outre mer.

Les comptes-rendus de ces réunions seront mis en ligne sur le site pour permettre aux adhérents qui ne peuvent se déplacer de prendre connaissance du contenu des discussions.

Ces réunions devront rentrer dans le cadre d'une enveloppe budgétaire maximale de 15000 euros (1500 euros par réunion) prise sur la ligne « Présidentielle campagne interne » au BP 2006.

Hormis ces réunions obligatoires, financées dans la mesure du possible par la structure nationale, les candidats organisent leur campagne librement.

ToutE candidatE à la primaire interne signera un engagement à soutenir dans la campagne présidentielle le (la) candidatE issuE de la primaire Verte.

Pour : 58

Contre : 12

Abstentions : 14

Refus de vote : 0

Adopté.

Décision Cnir-06-048

Motion d'urgence 3

Pour une autre politique de l'immigration

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 et 15 janvier 2006, demande :

• Au CE et aux parlementaires vertEs françaisEs d'interpeller fermement le gouvernement :

- pour qu'il rompe avec son indigne politique et qu'il mette en place une autre politique de l'immigration, respectueuse des droits de chacun,

- pour que le gouvernement ratifie la Convention de l'ONU sur les droits des travailleurs migrants et de leur famille,

- pour qu'une régularisation globale de tous les sans papiers soit mise en oeuvre sans délai,

- pour que cessent les projets de remise en cause du droit du sol, et pour qu'on en revienne à un droit du sol intégral.

Le CE et les Verts s'engagent à participer pleinement aux Assises pour une autre politique de l'immigration, qui auront lieu au premier semestre 2006, à l'initiative des collectifs de sans papiers et d'organisations de soutien (LDH, MRAP, Verts, PCF, CGT, Solidaires, LCR, ...)

• Au Parti Vert Européen de produire, avec les éluEs, une réflexion sur une autre politique européenne de l'immigration, respectueuse des droits, et qui prendrait en compte la dimension méditerranéenne de l'Europe.

Il faut aussi réfléchir aux aides et aux politiques régionales à mettre en place, en particulier en ce qui concerne Mayotte, la Guyane et les Antilles.

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abstentions : 4

Refus de vote : 0

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Motions traitant de sujets divers

Décision Cnir-06-049

Indication du Cnir - Vote par appel nominal

Ajout d'un alinéa 4 à l'article 16 du Règlement intérieur des Verts.

Si un élu se trouve en situation de cumul de mandats du fait d'une nouvelle élection ayant au moins eu lieu à 12 mois d'intervalle de la précédente ; et au cas où sa démission d'un de ses mandats antérieurs entraînerait un élu d'un autre parti politique à prendre sa place, son mandat serait alors maintenu jusqu'à sa fin.

Pendant cette période de superposition de ses mandats (tuilage), cette personne ne serait pas sanctionnable pour dépassement du total des points autorisés par la grille de cumul des mandats en vigueur et il s'entend qu'elle ne bénéficierait d'aucun moyen matériel du fait de cette fonction.

Pour : 33

Contre : 33

Abstentions : 6

Refus de vote : 12

Rejeté.

Décision Cnir-06-050

Calendrier 2006

Cnir : 18 et 19 mars (inchangé)

Cnir : 17 et 18 juin (à la place des 10 & 11 juin)

Journées d'été : semaine du 24 au 26 août

Cnir : 16 & 17 septembre 2006

AG décentralisée en régions : 12 novembre 2006

Assemblée fédérale : 2 & 3 décembre 2006 à

Bordeaux

Cnir : 16 & 17 décembre 2006

Pour : beaucoup

Contre : 0

Adopté.

Décision Cnir-06-051

Motion d'urgence N° 5

Non à la directive Bolkestein qui nuirait gravement aux solidarités. Pour une directive services qui respecte les droits des travailleurs, la protection des consommateurs et l'environnement.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 janvier 2006, dénonce les graves conséquences qu'aurait la directive sur les services, dite directive Bolkestein. Les Verts s'opposent à cette législation dans la forme proposée par la Commission et veulent y apporter des modifications majeures :

- Ils refusent le principe du pays d'origine qui entraînerait la compétition effrénée entre les pays européens et entre les travailleurs ;
- Ils refusent le démantèlement des services publics ;
- Ils refusent l'alignement par le bas des droits économiques et sociaux, des protections juridiques des consommateurs et des entreprises, du droit de l'environnement.

Le Cnir demande que les Verts continuent d'être mobilisés pour exiger une directive services qui respecte le droit des travailleurs, la protection des consommateurs et l'environnement, au moyen notamment de l'Appel européen qu'ils soutiennent. Ils sont également signataires de l'Appel du Forum Social Européen « Contre le projet de directive Bolkestein, mobilisation unitaire ! ». Les Verts appellent à se joindre aux manifestations organisées le 11 février, à l'initiative du Forum Social Européen, et le 14 février, à l'initiative de la Confédération Européenne des Syndicats, à Strasbourg. Ils soutiennent également les autres actions qui pourront succéder à ces manifestations et allant dans le même sens.

Les Verts dénoncent l'attitude des députés français qui, en commission du marché intérieur, se sont opposés aux amendements excluant les services publics et le principe du pays d'origine et appellent à faire pression sur l'ensemble des députés français afin qu'ils soutiennent ces amendements au moment du vote en plénière.

Adoptée à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions

Annexe 1 : texte de la Motion diverse n°8 Commission Permanente Electorale

Préalable

La CPE a pour objectif de garantir la parité, de veiller à la diversité des candidatures et à l'équilibre représentatif des sensibilités du mouvement, autant que possible au niveau régional et obligatoirement sur les circonscriptions réservées.

1. La consultation des adhérents sur les candidatures au niveau local :

• Les AG de circonscription :

Des AG de circonscriptions consultatives seront organisées sous l'autorité des CAR ou des CPR :

- Chaque AG de circonscription se détermine sur ses candidatures.
- Le corps électoral est composé des adhérents résidant dans les circonscriptions concernées et à jour de leurs cotisations en date fixée par la dernière réunion statutaire du Car (ou CPR)
- Modalités de vote selon le principe des chaises musicales.
- Il sera constitué deux collèges : un collège hommes et un collège femmes.
- Un homme et une femme seront donc proposés par chaque AG de circonscription.

• Les régions organisent :

- L'appel, la réception, le recensement et la vérification de la recevabilité de toutes les candidatures de toutes les circonscriptions de la région,
 - Les votes de circonscriptions, en validant les dates et les lieux des AG de circonscription et en désignant les présidences de ces AG,
 - La vérification du corps électoral de chaque circonscription. L'instance régionale fournit au président du bureau de vote la liste des votants par circonscription et la liste des candidatures,
- Les régions peuvent décider de déléguer certaines de ces tâches organisationnelles aux structures départementales.

• Profil des candidatures vertes :

- Le vote local privilégie les acteurs de "terrain géographique". Les membres actifs dans les associations ou syndicats, les jeunes, les candidatures symboliques sont souvent les oubliées des désignations locales. Il est donc souhaitable que dès le début du processus, les groupes locaux en tiennent compte,
- Il est possible à chaque adhérent de se présenter dans toute circonscription de l'hexagone quel que soit le groupe local où il a droit de vote,
- À cette étape, nul ne peut se présenter dans plus de deux circonscriptions ("réservées" ou non).

• Engagement des candidat(e)s :

- Pour être présent dans un scénario du Cnir, les postulants à la candidature devront signer avant leur désignation officielle une convention selon laquelle ils s'engagent à effectuer les reversements dans les conditions définies par le Cnir, et à remplir leurs engagements auprès du mouvement,
- Les candidats devront respecter une charte de l'élu qui sera élaborée par le CE et validée par le Cnir,
- Les postulants à la candidature devront être en conformité avec la grille des cumuls de mandat et être à jour de leurs reversements aux instances régionales et nationales des Verts, conformes aux décisions du Cnir, sur leurs indemnités d'élus. Cela sera redéfini dans la Charte des candidats et des élus.

• Communication des résultats

- Aussitôt connus les résultats, la région prend acte et fait remonter les résultats de toutes les AG de circonscriptions et des AG départementales au service élections du Secrétariat national.

2. Les AG régionales (ou départementales par délégation du CAR ou CPR)

- La CPE formule ses observations sur les circonscriptions réservées et les transmet aux Cars ou CPR,
- À la suite est convoquée une AG régionale ou des AG départementales par délégation du Car (ou CPR), lesquelles donnent un deuxième avis consultatif sur les candidatures de toutes les circonscriptions qui respectent les observations de la CPE,
- Modalités de vote selon le principe des chaises musicales.

• Avis régional

- Les CAR ou CPR rendent leur avis et proposent à la CPE des scénarios d'arbitrage obligatoirement paritaires sur les circonscriptions réservées aux Verts et sur les candidatures Vertes autonomes,
- Les régions ont la responsabilité de proposer un scénario paritaire sur les candidatures Vertes,
- La CPE a compétence pour garantir la parité sur les circonscriptions réservées,
- La parité sur les "réservées" doit être réalisée à l'échelon des circonscriptions électorales européennes. Charge à la CPE de faire les ajustements nécessaires.

Compte-rendu des décisions

3. Arbitrage de la Commission permanente électorale

- Au final, la Commission Permanente Electorale présentera au Cnir des scénarii alternatifs de candidatures,
- S'il s'avère notamment que ces équilibres sont difficiles à atteindre, tout adhérent-e (en particulier féminin dans l'objectif de parité) pourra ensuite se déclarer candidat-e sur toute circonscription en France, auprès de la CPE. La CPE pourra proposer des candidatures si besoin est,
- Un scénario peut être présenté au Cnir s'il a au moins obtenu 8 voix au sein de la CPE.

4. Validation des candidatures par le Cnir

- Sur proposition globale de la CPE, le Cnir validera l'ensemble des candidatures Vertes aux élections législatives de 2007.

5. Suivi de l'accord

Premier trimestre 2007 :

- Compte tenu de la proximité des élections présidentielles induisant des éventuelles évolutions des accords avec les partenaires, si de nouvelles circonscriptions devaient être proposées aux Verts, la CPE se réunirait pour proposer au Cnir des scénarii complémentaires de candidatures réservées aux Verts.
- Aucun candidat investi ne pourra se retirer sans l'aval de la CPE ou du Cnir.